

MOTEUR DE RECHERCHE D'UN AVOCAT 2

Contexte

Le projet FAL a permis de créer un moteur de recherche européen d'un avocat qui utilise les données des barreaux nationaux participants et offre aux citoyens de l'Union la possibilité de trouver un avocat dans un autre État membre, en effectuant leur recherche dans leur propre langue et en accédant à un site unique. Après la réussite du moteur de recherche, qui sera bientôt accessible sur le portail e-Justice de la Commission européenne, le projet FAL 2 va plus loin et créera un prototype utilisant les mêmes bases de données pour vérifier l'identité électronique d'un avocat lors de procédures juridiques transfrontalières.

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 31 pays membres et 11 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE s'est toujours prononcé pour l'utilisation efficace des outils informatiques dans les procédures transfrontalières et, à cette fin, participe activement à la mise en œuvre de la stratégie de la Commission européenne en matière d'e-justice. Dans ce domaine, FAL 2 est un autre projet phare pris en charge par le CCBE et qui permettra de simplifier les procédures judiciaires pour le plus grand bénéfice des justiciables, des praticiens du droit et de l'administration de la justice.

Le projet

L'objectif premier de FAL 2 est de créer un prototype utilisant le moteur de recherche original (FAL) pour permettre de vérifier l'identité électronique des avocats dans les procédures transnationales. FAL 2 fait également partie du projet e-CODEX, que la Commission européenne et de nombreux États membres mettent actuellement en place, et qui vise à relier entre eux les différents systèmes nationaux de justice en ligne tout en garantissant la sécurité des communications et des échanges de données électroniques. Dans le cadre d'e-CODEX, FAL 2 permettra de s'assurer des qualifications d'un avocat dans sa juridiction nationale, et de sa capacité à représenter un plaignant dans les procédures de justice en ligne proposées, par exemple, par e-CODEX.

Les avantages

Dans le monde « réel », l'avocat peut avoir à fournir une preuve d'identité, formalité indispensable pour figurer parmi les intervenants d'une procédure judiciaire. De même, dans un contexte transnational, FAL 2 va permettre à l'avocat de justifier de sa qualité dans le monde « virtuel », et garantir la fiabilité et la sécurité juridique des procédures judiciaires en ligne auxquelles il participe. Élaboré grâce à l'initiative des avocats eux-mêmes, FAL 2 permet de vérifier instantanément et avec certitude l'identité électronique d'un membre du barreau. C'est encore une initiative majeure du CCBE qui s'inscrit dans le plan d'action d'e-justice, visant à promouvoir l'espace judiciaire européen en améliorant et en facilitant l'accès des citoyens européens à la justice.

Un exemple

Un Autrichien achète sur Internet les lunettes de soleil de marque d'un détaillant italien et s'aperçoit par la suite que celles-ci sont des contrefaçons. À Salzbourg, confortablement installée devant son ordinateur, son avocate veut utiliser e-CODEX pour porter plainte contre le détaillant italien. Il lui suffit de se connecter au portail européen e-Justice, d'y remplir le formulaire et d'apposer sa signature électronique professionnelle. En temps réel, FAL 2 vérifie qu'elle est effectivement membre d'un barreau autrichien et a le droit d'agir au nom de son client dans une procédure transnationale. Dès que FAL 2 a reconnu l'identité de l'avocate de Salzbourg, celle-ci peut en toute sécurité envoyer sa plainte électronique aux autorités italiennes compétentes.

Pour en savoir plus, contacter Alonso Hernández-Pinzón (pinzon@ccbe.eu) ou Vasileios Stathopoulos (stathopoulos@ccbe.eu).